

avec anxiété le jugement qui allait être prononcé, quoique tout le monde le supposât d'avance.

— Quelqu'un, demanda le juge, a-t-il quelque remarque à faire, avant que la cour procède à prononcer le jugement en cette cause ?

— Je suggérerais à M. le docteur Rivard, dit M. Préau qui revenait de la salle voisine où il avait été un instant, de produire tous les documents qu'il peut avoir au soutien de sa requête.

— Nous n'en avons pas besoin d'autres, reprit M. Duperreau ; notre preuve est complète.

— Excusez-moi, je n'ai dit cela que dans l'intérêt de votre client. Voici un petit papier qui pourrait peut-être vous être de quelque utilité ; en ma qualité d'*Amicus Curia*, tant dans l'intérêt de M. le docteur Rivard que dans celui du public, je serais d'opinion de l'annexer au dossier de la cause. si toutefois vous n'y avez pas d'objection formelle. La cour permettra-t-elle à M. le greffier de donner lecture de ce petit papier, avant de décider si ma proposition est convenable ?

— Certainement, répondit le juge ; tout ce qui peut jeter un jour favorable sur cette cause doit être entendu. Lisez, M. le greffier !

M. Préau passa au greffier le petit papier qu'il tenait à la main. Le docteur Rivard était sur les épines, malgré l'assurance de son avocat qui lui disait ; " que la preuve était écrasante et que rien ne pourrait l'affecter." Le juge était sérieux. Le public attendait et conjecturait, sans savoir ce qui allait arriver.

Le greffier lut à haute voix, au milieu du plus profond silence :

" Extrait du Régistre des Baptêmes, Mariages et Sépultures de la paroisse de Natchitoches, Etat de la Louisiane, pour l'année 1825.

" Le 25 août 1825, par nous, prêtre soussigné, a été enterré Alphonse Pierre, décédé hier, à l'âge de deux ans, trois mois et trois jours, fils légitime de sieur Alphonse Meunier et de Léocadie Mousseau, ses père et mère.

" B. BERLINGUET, P^{re} Curé."

Aux premiers mots le docteur Rivard devint extrêmement pâle, et, malgré son admirable talent de cacher ses sensations sous un masque de complète dissimulation, le choc était si inopiné, si imprévu, que tous ses membres tremblèrent. Il baissa la vue, pour ne point rencontrer le regard de tous les yeux fixés sur lui et qui semblaient se réjouir de sa confusion et de sa déconvenue.

Le juge se sentit ému de compassion pour les pénibles sentiments qu'éprouvait le docteur Rivard, qu'il avait lui-même poussé à faire cette démarche.